

ANNEXE TECHNIQUE

N° 2-065 Rév 00

L'Organisme d'inspection :

SARL GHAZAL GPL

Zone industrielle, lot 57B, Oued Smar, Wilaya d'Alger.

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type C) dans les domaines :

➤ Inspection dans les ouvrages et installations industrielles (APG/APV).

Note : Un organisme de type C est un organisme qui fournit des prestations d'inspection à son organisation mère, et/ou à d'autres parties.

SITE CONCERNE	- Siege : Zone industrielle, lot 57B, Oued Smar, Alger - Tel : 0661 52 31 11 - Email : dga@ghazal.dz / assistant.dga@ghazal.dz
----------------------	--

Date de prise d'effet : 27/06/2023

Date de fin de validité : 26/06/2026

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION**Domaine Général : 1. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION**

Domaine d'inspection/ Objet Installations, appareils, dispositifs, composants, Équipements,	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de Conformité...	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
1. Equipements sous pression Fixes/Mobiles/ Transportable.	<ul style="list-style-type: none"> - Test de pression 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manomètre 0 – 60 Bars - Manomètre 0 – 15 Bars - Appareil de mesure d'épaisseur - Endoscope pour observer l'intérieur des réservoirs GPL 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret 90-245 du 18 Aout 1990 - Norme R 67-01, additif 66 : Règlement n°67